

Cour fédérale



Federal Court

Le 11 janvier 2008

AVIS AUX PARTIES ET À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

Registre canadien des recours collectifs

Le Conseil canadien de la magistrature a approuvé la recommandation de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour la création d'un registre canadien des recours collectifs, en vue de faciliter l'échange d'information au sujet des recours collectifs multi-juridictionnels. L'Association du Barreau canadien a établi un tel répertoire. La présente directive de pratique est émise pour appuyer cette initiative.

Les avocats et les membres du public pourront effectuer des recherches dans la base de données afin d'obtenir des renseignements sur les recours collectifs qui ont été intentés au Canada.

Pour les recours collectifs en cours, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la date de cet avis, et pour les nouveaux recours collectifs, dans les dix jours qui suivent la signification ou le dépôt, selon la date la plus proche, une copie de l'un des documents suivants :

1. l'acte original qui introduit le recours collectif;
2. l'avis de requête en vue d'obtenir l'autorisation (sans compter les affidavits à l'appui);
3. toute modification aux documents ci-dessus,

est envoyée par voie électronique par l'avocat du demandeur / requérant à la base de données canadienne sur les recours collectifs de l'Association du Barreau canadien, à l'adresse suivante :

Base de données canadienne sur les recours collectifs
Association du Barreau canadien
Courriel : classaction@cba.org
À l'attention de : Kerri Froc

Un formulaire d'inscription doit être utilisé afin de soumettre des documents, et il est disponible sur le site Web de la *Base de données canadienne sur les recours collectifs* au :
www.cba.org/recourscollectifs

Veuillez prendre note que le format PDF est le format de préférence pour les documents; cependant, les documents en MS Word seront également acceptés.

“Allan Lutfy”
Juge en chef